

# Fiscalité, droits et solidarités

**La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 établit un lien fort entre droits de l'Homme et légitimité des contributions à acquitter : « La contribution publique, [...] indispensable, doit être également répartie entre les citoyens, selon leurs facultés. » (art. 13) Qu'en est-il aujourd'hui ?**

Alain BONDEELLE et Michel SAVY, membres du Comité central de la LDH

**D**es entrepreneurs disent avoir engagé leur patrimoine dans la création de richesses ; ils prétendent qu'ils seraient « *plumés comme des pigeons* » si le nouveau gouvernement appliquait à leurs revenus la fiscalité annoncée dans le programme du candidat Hollande. Le système de l'impôt progressif inscrit au Code des impôts prévoit en effet que tous les contributeurs voient leurs revenus divisés en tranches, les plus élevées étant taxées progressivement à un taux de plus en plus haut. Le candidat, devenu Président, souhaitait que le taux d'imposition de la tranche la plus élevée des revenus soit de nouveau porté à 75%. Les tranches inférieures de revenus sont, du fait de la progressivité, de moins en moins imposées à mesure que l'on s'approche de la tranche la plus basse, qui n'est pas imposée du tout <sup>(1)</sup>.

Dès le début de la République, l'accès de tous à « *l'instruction, [aux] secours publics, [à] la garantie sociale* » devient un droit (Déclaration de 1793). Il y a donc, dès l'origine de la République, un lien nécessaire entre le rôle protecteur de l'Etat, les ressources qu'il doit se procurer pour l'assurer, et la nécessité pour chaque citoyen d'y contribuer. Après les épisodes d'enrichis-

**Il y a, dès l'origine de la République, un lien nécessaire entre le rôle protecteur de l'Etat, les ressources qu'il doit se procurer pour l'assurer, et la nécessité pour chaque citoyen d'y contribuer.**

(1) Les prétendus « pigeons » oublient ou ignorent qu'aux Etats-Unis, en 1945, la tranche la plus élevée d'un système analogue avait été portée par Roosevelt à 95%, pour éviter les enrichissements abusifs des patrons et actionnaires des industries de guerre qui avaient, à sa demande, relancé à fond le système productif industriel nord-américain.

sement des plus riches sous la monarchie de Juillet et le Second Empire, et les massacres des ouvriers en 1848 et 1871 qui les concluent, Léon Bourgeois, élu radical et président du Conseil en 1895 – moment de crise économique – va plus loin. Dans *Le Solidarisme*, il démontre que les plus riches doivent consacrer à l'impôt une part plus importante de leurs revenus, dans une République fraternelle. Il propose l'impôt progressif ; cette proposition est rejetée. Joseph Caillaux la propose de nouveau en 1911 ; nouveau rejet. Elle est finalement adoptée en juillet 1914, à la veille de la déclaration de guerre. Les charges sociales de l'Etat avaient augmenté, entre autres, avec la création des retraites ouvrières. L'Etat désormais joue un rôle de répartiteur et de redistributeur de richesses, grâce à l'impôt progressif.

## L'impôt progressif au secours de l'Etat

En 1917, l'impôt progressif est confirmé, dans un Etat de plus en plus endetté par la guerre ; la finalité de la progressivité de l'impôt a changé. En 1945, les charges de l'Etat s'accroissent en même temps que les charges des employeurs pour financer la sécurité sociale ; puis par le développement des fonctions sociales

d'assurance, de santé publique, d'éducation nationale, d'enseignement supérieur, de recherche scientifique, de culture, de loisirs, d'éducation populaire, de travaux et de transports publics, déjà mises en place ou amplifiées une première fois par le gouvernement du Front populaire. Cet accroissement des charges de l'Etat répond à une logique de prise en charge collective, nationale, des besoins sociaux. Les fonctions régaliennes classiques d'ordre, de justice, de défense, dans un Etat encore colonial, s'accroissent elles aussi. Cet Etat est par ailleurs devenu entrepreneur, patron, planificateur, avec les nationalisations et la reconstruction. Il a besoin massivement de fonds pour assumer toutes ces fonctions. La perception de l'impôt progressif, jointe à une politique fiduciaire de création de monnaie, que les classes possédantes réprouvent, permettra de faire face à ces charges nouvelles. En bonne logique, une



*L'impôt n'est pas une ponction exercée sur les activités productives et destiné à une consommation destructrice, voire à un gaspillage, c'est un transfert servant à financer certains biens ou services autrement que par la tarification de leur usage.*

part importante des richesses produites nationalement est donc inscrite au budget de l'Etat, grâce à l'impôt progressif et à la taxation. Par ailleurs les employeurs versent un salaire différé en s'acquittant des charges, permettant la protection et la sécurité sociale qui font désormais partie des droits des employés.

### **La reconquête des classes possédantes**

Cette « nouvelle donne » n'a été possible que parce qu'en 1945, les classes possédantes sont politiquement hors jeu : dans les pays anglo-saxons, elles n'ont pas su maîtriser la crise de 1929. Roosevelt est élu et réélu trois fois contre elles. Churchill est remplacé par le travailliste Attlee, dès août 1945. En Europe continentale, elles ont plus ou moins collaboré avec les régimes totalitaires. En conséquence, le règlement de la Deuxième Guerre, l'organisation internationale des Etats, la Déclaration universelle des droits

de l'Homme (DUDH), la mise en place d'Etats sociaux se font sans elles ou contre elles.

Depuis cette époque, la lutte patiente de ces classes possédantes pour la baisse des impôts et à nouveau l'abandon de la progressivité, simultanément avec la reconquête ou le monopole des pouvoirs politiques, est la trame de l'histoire mondiale des soixante dernières années. Le milliardaire américain Warren Buffett l'a formulé naguère, cyniquement : « *Il y a une lutte des classes, et nous l'avons gagnée.* » La délégitimation de la notion de droits sociaux et de l'Etat social, leur mise en accusation comme source de l'endettement des Etats, la substitution d'une économie de l'offre et du marché à une économie mixte, qui prenait en compte les besoins sociaux, sont les axes stratégiques de cette reconquête. De plus, la taxation sur la consommation à un taux important change l'assiette des recettes de l'Etat d'une manière

proportionnelle et non plus progressive (TVA), plus lourde pour les plus pauvres. La pensée d'Européens antitotalitaires, comme Hayek<sup>(2)</sup>, va nourrir cette stratégie de reconquête : la prétention de l'Etat social aurait été délégitimée par la déshumanisation de l'Etat social total, nazi ou soviétique. Ceci permet d'oblitérer au passage la pensée contemporaine de Polanyi<sup>(3)</sup>, qui montrait que le fonctionnement purement économique, technologique et financier était en train de se désencastrier du politique, échappant ainsi à tout contrôle.

La reconquête du pouvoir par les classes possédantes, appuyées sur les partis conservateurs, va placer leurs adversaires sociaux-démocrates sur la défensive. Les Présidents démocrates aux Etats-Unis, les chefs de gouvernement travaillistes, socialistes ou sociaux-démocrates en Europe, ne peuvent que limiter ou ralentir la casse. Certains d'entre eux, pour parvenir au pouvoir ou s'y

(2) Friedrich A. Hayek, *La Route de la servitude*, Londres 1944, trad. Paris, Puf, (nouvelle édition prévue en avril 2013).

(3) Karl Polanyi, *La Grande Transformation*, Londres 1944, trad. Paris, Gallimard, 1983.

maintenir, ont participé au « casse social » en multipliant, tels Blair et Schröder, les travailleurs pauvres. Les droits sociaux garantis en principe par la Convention européenne des droits de l'Homme, dont les Etats sont partie, sont menacés par ces politiques, qui subordonnent le rôle social des Etats endettés à l'assainissement de leurs budgets et à l'apurement de leurs dettes.

Les institutions internationales elles-mêmes se sont remodelées sur ces exigences : l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ne sont plus des organismes de coopération, mais des outils mis au service du seul principe de concurrence. L'Organisation internationale du travail (OIT) ne pèse plus rien face à ces institutions<sup>(4)</sup>.

### Quand l'Etat social est menacé

Le gouvernement de Nicolas Sarkozy, le premier en France, s'en prend frontalement à l'Etat social, par la casse des services publics, l'apologie de « ceux qui se lèvent tôt » et la dénonciation symétrique des « assistés », la mise en cause des étrangers, des jeunes, la manipulation des statistiques de la criminalité, le tout pour justifier une politique de traitement uniquement répressif des difficultés sociales. Parallèlement, il complète le dispositif des niches fiscales qui, depuis longtemps, affaiblit le principe de l'impôt progressif, par un « bouclier fiscal » qui protège les plus riches du caractère soit-disant « confiscatoire » de l'impôt. Encore une fois, l'impôt n'est pas une ponction exercée sur les activités productives et destiné à une consommation destructrice, voire à un gaspillage, c'est un transfert destiné à financer certains biens ou services autrement que par la tarification de leur usage : les routes sont payées par les finances publiques ou financées par le péage, les écoles

*Les débiteurs, les emprunteurs, les citoyens plus ou moins aidés pour maintenir leur dignité et retrouver du travail, ont un intérêt et un moyen communs : l'impôt, auquel tous contribuent selon leurs ressources, et grâce auquel les uns pourront survivre et les autres recouvrer tout ou partie des dettes consenties.*

(4) C'est pourtant l'OIT, ou sa préfiguration à Philadelphie en 1944, qui avait formulé en un protocole les exigences des droits sociaux inscrits ensuite dans la DUDH de 1948. On peut s'étonner ainsi que sur quatre textes parus en 1944, le protocole de Philadelphie, le Programme national de la Résistance, l'ouvrage de Polanyi et celui de Hayek, seul ce dernier nourrisse encore aujourd'hui la pensée économique des classes possédantes redevenues universellement dirigeantes, du Mont-Pèlerin à Davos.

sont gratuites ou payantes, etc. Et les biens et services ainsi financés ont des effets considérables sur le bien-être d'ensemble de la société, y compris sous l'angle économique.

Le jeu du dumping fiscal et du dumping des salaires, et surtout des charges sociales, rend aujourd'hui difficile le maintien d'un Etat social. Les pays libéraux et les paradis fiscaux attirent les investissements et les investisseurs par des bas salaires, des charges sociales inexistantes, un taux d'imposition faible. Par ailleurs, l'économie financière met en concurrence les revenus tirés des investissements industriels et ceux tirés de la spéculation sur les produits financiers. Ceux qui acquièrent ces derniers gagnent par la spéculation sur les matières premières raréfiées, sur le remboursement de leurs dettes par les pauvres, qu'il s'agisse d'Etats ou de particuliers, avec des taux croissants selon la pauvreté supposée des emprunteurs ; et ils parient simultanément sur la probable incapacité de ces emprunteurs à les rembourser, en empochant des bénéficiaires sur les deux tableaux. De ce fait, les actionnaires de l'industrie et les fonds de pension exigent des taux de rémunération plus élevés, en agitant la menace d'aller voir du côté des produits financiers au rendement mirobolant, le tout au détriment de la part salariale et des salariés. La richesse et les plus riches se font volatiles, mobiles, insaisissables. Par ses réévaluations incessantes et instantanées, la financiarisation achève de détruire toutes les valeurs et dans tous les domaines.

Les délocalisations vers les pays les moins exigeants en matière de salaires et de droits sociaux risquent de s'accélérer. Le remboursement prioritaire de la dette tarit les aides sociales, ce qui rend le chômage insupportable et en même temps l'accroît : le chômage croissant épuise les ressources fiscales dans un pays

appauvri, et donc approfondit la dette jusqu'à la faillite probable. Enfin, l'Etat est sommé simultanément d'abandonner ses fonctions d'Etat social, de sauver les banques en faillite et de prendre en charge les charges sociales dues par les entreprises aux salariés, comme si elles n'avaient jamais été des parts d'un salaire différé, dues par l'employeur.

### La solidarité au cœur de la fiscalité ?

La restauration d'une fiscalité juste par l'impôt progressif ou par tout autre moyen ne peut se faire que par une fiscalité concertée au minimum au niveau européen ; ce qui n'exclut pas, en France, une révision clarificatrice du Code des impôts, la suppression des niches et des cadeaux fiscaux, la suppression de la fiscalité par foyer et l'individualisation, le prélèvement à la source, etc. C'était le sens de la « révolution fiscale », proposée avant les élections présidentielles par Thomas Piketty. Une opportunité européenne se présente de faire accepter une harmonisation des fiscalités : la disparition de l'Etat social menace en effet le remboursement de la dette, si elle conduit certains Etats à la faillite. Les débiteurs, les emprunteurs, les citoyens plus ou moins aidés et protégés pour maintenir leur dignité et retrouver du travail, ont un intérêt et un moyen communs : l'impôt, auquel tous contribuent selon leurs ressources, et grâce auquel les uns pourront survivre et les autres recouvrer tout ou partie des dettes consenties. Sinon, les purges et les saignées tueront le malade, l'endetté et ses prêteurs. Les classes possédantes sont elles aussi menacées. Il serait donc de leur intérêt de réagir solidairement avec toutes les autres. Plus que jamais, le maintien de tous les droits, y compris les droits sociaux et le droit de propriété, inscrits parallèlement dans toutes les déclarations, implique la solidarité. ●